

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY

SEANCE DU 8 AVRIL 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	38	38 + 3 pouvoirs

Date de convocation
2 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire en visioconférence, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Pascal BECK, William GRAFF, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : David BLASIUS par Sébastien POINT, Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS et Jocelyne PANO par Pierre JULIEN.

Monsieur Valentin DETHOU a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Budget Primitif 2021 – budget annexe Restauration

N° de délibération : 9

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
38	40	40	0	1	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Dans le cadre de sa compétence intercommunale en matière de restauration collective, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a créé une régie simple pour la gestion de la restauration collective et du restaurant inter-entreprises lors du conseil communautaire du 22 septembre 2016.

Cette activité, en régie simple, est gérée dans un budget annexe, regroupant la production des repas au sein de la cuisine centrale, la restauration collective y compris la gestion des offices qui incombe à l'intercommunalité et, à titre accessoire, un volet commercial : le restaurant inter-entreprises « Resto' du parc » repris en régie.

L'équilibre du budget est assuré par une subvention du budget principal. La reprise des résultats 2020 est intégrée par anticipation dans ce Budget Primitif 2021 (cf. tableau « reprise anticipée des résultats 2020 avant vote du compte administratif » validé par le Comptable public).

Le Budget Annexe Restauration de l'exercice 2021 présenté à votre examen s'équilibre globalement en prévision de dépenses et recettes, dans chacune des deux sections, avec une subvention prévisionnelle du budget principal estimée à 4.2M€ (contre 3.9M€ en 2020) couvrant le déficit 2020 et permettant l'équilibre sur 2021.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 comme suit :

Section de fonctionnement	
A/ Résultats de l'exercice 2020	- 427 595.56€
B/ Résultats de clôture 2019 reportés	- 1 476 400.84€
C/ Résultats à affecter = A + B	- 1 903 996.40€
Section d'investissement	
D/ Résultats de l'exercice 2020	- 4 259.05€
E/ Résultats de clôture 2019 reportés	- 157 664.22€
F/ Résultats à affecter = D + E (hors restes à réaliser)	- 161 923.27€
Restes à réaliser 2020	1 983.60€
Prévision d'affectation pour le montant du résultat à affecter	
Report déficit d'investissement (D001)	161 923.27€
Report déficit de fonctionnement (D002)	1 903 996.40€

ADOPTÉ le budget primitif 2021 du Budget Annexe Restauration (avec reprise anticipée des résultats N-1) tel qu'il est présenté ci-dessous et dans les documents joints en annexe.

Balance Générale				
BUDGET ANNEXE RESTAURATION 2021				
	DEPENSES 2021	p/mémoire budgété 2020	RECETTES 2021	p/mémoire budgété 2020
FONCTIONNEMENT	6 300 553.11€	5 879 319.19€	6 300 553.11€	5 879 319.19€
<i>Dont reprise déficit antérieur (D002)</i>	1 903 996.40€			
INVESTISSEMENT	196 028.07€	218 693.81€	196 028.07€	218 693.81€
<i>Dont dépenses 2021</i>	32 121.20€	61 029.59€		
<i>Dont Restes à réaliser 2020 (RAR)</i>	1 983.60€			
<i>Dont reprise déficit antérieur (D001)</i>	161 923.27€	157 664.22€		
Total	6 496 581.18€	6 098 013€	6 496 581.18€	6 098 013€

Pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires en vigueur, les élus participant à la séance par visioconférence n'étaient pas en mesure de signer les documents budgétaires annexés.

Fait et délibéré les jours, mois et an
suscits.
Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGR LIC